

actualité

Travailleurs sans-papiers : un mouvement de grève *qui s'amplifie*

L'émergence, depuis plusieurs semaines, de mouvements de grèves de travailleurs sans-papiers constitue une évolution majeure des mobilisations autour de la question des sans-papiers en France.

avec le développement rapide du Réseau Education Sans Frontières (RESF) depuis trois ans, un mouvement nouveau de solidarité avec les sans-papiers s'est affirmé. La persistance de ce réseau a montré l'importance de cette solidarité du quotidien, dans un quartier, un village, une école, et la nécessité de tisser des liens entre des réalités sociales communes afin que renaisse le sentiment d'une « communauté de destin ». Dans le même temps, l'insistance de la majorité parlementaire actuelle à privilégier une immigration « choisie » a renforcé un discours sur « l'utilitarisme migratoire » faisant de l'immigration de travail une nécessité et une priorité. C'est sur ce décor de fond qu'a émergé, à la fin de l'année 2007, la question des travailleurs sans-papiers. Certes, cette question n'était pas nouvelle. La présentation de promesses d'embauche et les qualifications professionnelles sont depuis longtemps intégrés aux critères préfectoraux de régularisations. Plusieurs mouvements de grèves avaient par ailleurs émaillé l'année 2007, levant partiellement le voile sur les conditions de travail et, surtout, d'exploitation, des salariés sans-papiers.

Un mouvement inédit

L'adoption d'une possibilité de régularisation exceptionnelle de travailleurs sans-papiers dans la loi Hortefeux de novembre 2007 a immédiatement soulevé un grand espoir. Malgré les multiples appels à la prudence du fait du flou total sur l'application de cette disposition, de nombreux sans-papiers se sont présentés dans les préfectures, au risque, comme ce fut le cas pour certains, de se voir arrêtés et placés dans les centres de rétention. Au début de l'année 2008, une réflexion a été lancée entre associations et syndicats afin d'analyser cette situation et de créer des outils communs d'information et de formation sur la question des droits des travailleurs sans-papiers(1). Dans plusieurs lieux et sections syndicales, l'idée de mouvements de grève est apparue comme le moyen adapté pour l'expression des demandes de régularisation. C'est ainsi qu'à partir du mois d'avril des centaines de travailleurs sans-papiers ont lancé un mouvement inédit en France. Parce qu'il porte la question des sans-papiers dans les entreprises, avec les moyens traditionnels de la grève et de l'action syndicale, ce mouvement a levé dans l'opinion la zone d'ombre de l'utilité des travailleurs sans-papiers dans l'économie française pour combler les manques de main d'oeuvre et la compétitivité dans certains secteurs. Le discours récurrent sur la « charge » que représentant les sans-papiers pour la société



Carl Hocquart / Cimade

Avril 2008, à Villejuif, des sans-papiers occupent le siège de leur entreprise de nettoyage.

s'est trouvé contrecarré par la réalité de milliers de personnes travaillant et cotisant, « presque » comme tout un chacun.

Iniquité et arbitraire

La réponse actuelle d'un examen des situations au cas par cas dans les préfectures, sans critères connus, source d'iniquité et d'arbitraire, n'en est que plus insuffisante et, sur certains aspects, incompréhensible. Si les pouvoirs publics veulent encourager une immigration de travail, ils disposent en France de dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui ne demandent qu'à régulariser une situation de fait. Il est inévitable maintenant que le gouvernement y réponde.

Jérôme Martinez, Cimade

(1) <http://www.contreimmigrationjetable.org/spip.php?article890>

La Cimade appelle à un « Matignon des sans-papiers »

Les secrétaires généraux de la CGT et de la CFDT et les présidents de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Cimade ont adressé le 29 avril un courrier au Premier Ministre, François Fillon, pour lui demander « la tenue d'une réunion qui, sous son autorité, puisse rassembler les différents interlocuteurs et ministères concernés, organisations syndicales, organisations patronales, associations de défense des droits des étrangers et représentants des étrangers sans-papiers », afin que soit dégagés les voies et moyens d'un règlement juste et adapté à la situation actuelle des travailleurs sans-papiers ». Dans sa réponse, le Premier Ministre réaffirme le principe de l'immigration choisie, le refus de toute régularisation globale, et renvoie à un examen des dossiers au cas par cas par les préfectures. Cette position s'accompagne toutefois d'une volonté affichée de maintenir le dialogue avec les syndicats et les associations. La démarche collective entre la CGT, la CFDT, la LDH et la Cimade se poursuit.